ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Côte d'Ivoire

Question écrite n° 46912

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation politique en Côte d'Ivoire. Depuis le putsch militaire de décembre dernier, mutineries et exactions journalières font la démonstration que les « autorités » issues du coup d'Etat militaire ne sont non seulement plus en mesure de garantir un retour à un Etat de droit, mais qu'elles ne parviennent pas non plus à empêcher que leur pays ne sombre dans la guerre civile. Face à cette situation plus que préoccupante, le gouvernement français se retranche dans un mutisme frôlant la complaisance. Cette attitude est d'autant plus surprenante que la Côte d'Ivoire entretient avec notre pays des liens historiques très forts. En effet, cet Etat, où sont installés plus de 350 entreprises françaises, où résident quelque vingt mille de nos compatriotes et dont la France est le premier partenaire commercial, dispose très largement de l'assistance technique de notre pays. Aussi il lui demande de bien vouloir lui préciser, d'une part, s'il entend soutenir et garantir la sécurité, la transparence et le sérieux des élections annoncées en Côte d'Ivoire en octobre prochain, et de lui faire savoir, d'autre part, les mesures concrètes qu'il entend prendre pour assumer les responsabilités de la France envers un pays ami dans lequel elle est présente militairement en application d'accords bilatéraux.

Texte de la réponse

La France, qui suit avec la plus grande attention l'évolution de la situation intérieure en Côte d'Ivoire, souhaite que le processus électoral dont le calendrier a été annoncé le 12 mai dernier par les autorités de transition (référendum constitutionnel le 23 juillet prochain ; élections présidentielles les 17 septembre et 8 octobre 2000 ; élections législatives le 29 octobre, et municipales le 19 novembre) se déroule dans la transparence. Aussi, elle est disposée à accorder, dans un cadre multilatéral, une assistance financière à l'organisation des élections pour lesquelles l'administration ivoirienne manque des moyens nécessaires. Des observateurs étrangers, nous l'espérons, pourront constater la régularité des scrutins dans les bureaux de vote. La bonne tenue des élections dépendra également de la liberté d'expression des différentes forces politiques de Côte d'Ivoire. La France, qui souhaite que le processus électoral soit ouvert à toutes les forces politiques, veillera comme ses partenaires européens à ce que le Gouvernement du général Gueï, dont on peut comprendre le souci de maintenir l'ordre public, permette à tous les candidats de faire campagne équitablement et sans entraves. Notre coopération militaire avec la Côte d'Ivoire, qui repose sur un accord bilatéral d'assistance militaire technique de 1961 et sur une présence française sur place assurée par le 43e BIMA, a été partiellement suspendue à l'issue du coup de force de décembre 1999, à l'exception des programmes concernant les écoles nationales à vocation régionale, le service de santé et la sécurité aérienne.

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46912

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE46912

Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 mai 2000, page 3177
Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4489